

## PREPARATION CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Avril 2022

### Convocation le 07/04/2022

*Etaient présents : MM André MEGE, Joël BONNET, Jonathan CAFFYN, Jean-Paul CHALLANCIN, Jocelyn FIAT, Bruno JULIEN, Marc LYKO, Hervé RAVEL, William SAVOYE, Mmes Nicole COLLIN, Carole LADREIT, Agnès MONNET, Evelyne ROIBET,*

*Etaient absents excusés : Audrey GONSON a donné procuration à Nicole COLLIN, Noëlle SARROLA a donné procuration à Marc LYKO*

*Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, Bruno JULIEN a été désigné secrétaire de séance.*

### Ouverture de séance : 20h30

Le compte rendu du précédent conseil municipal du 1er Mars a été validé par l'ensemble des participants.

### - Urbanisme,

Monsieur Le Maire fait état des divers dossiers en cours:

Déclarations Préalables acceptées pour piscines : 2 piscines Route du Bourg, 1 piscine Rue de la Viale et pour clôture Rue de la Viale

2 permis de construire accordés un pour une maison individuelle Route de la Bâtie, un pour un agrandissement lot la Savasse.

### Objet : Vote des Taux des Taxes

Monsieur le Maire rappelle que les taux des taxes en vigueur sur la commune en 2021 étaient:

- Taux de la TFPB 29.31 % ; - Taux de la TFNB 53.57 %

elles avaient été révisées cette année là

Il propose que les taux pour 2022 pour la commune de GEYSSANS restent ceux de 2021

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Par 15 voix pour, voix 0 contre, 0 abstentions,

- **Approuve** que les taux d'imposition des taxes de fiscalité directe locale 2022 restent TFPB: 29.31 % ; TFNB: 53.57 %
- **Autorise** le Maire à notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

### Objet : Vote du Budget Primitif chaufferie bois 2022

Il est fait état des différentes dépenses et recettes qui peuvent être envisagées par la commune de Geyssans pour cette année 2022 concernant le budget chaufferie bois au regard des sections d'investissements et de fonctionnement de celui-ci.

Les montants des sections sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	23104.61	23104.61
Section de fonctionnement	43103.22	43103.22

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :** Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abs

Le budget primitif chaufferie bois 2022 ainsi fixé est adopté

**Objet : Vote du Budget Primitif 2022**

La commission finances fait état des différentes dépenses et recettes qui peuvent être envisagées par la commune de Geysans pour cette année 2022 au regard des projets d'investissements et du fonctionnement de la commune.

Les montants des sections sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Section d'investissement	403268.06	403268.06
Section de fonctionnement	673289.92	1356211.51

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :** Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abs,

Le budget communal 2022 ainsi fixé est adopté

**Objet : CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE**

Vu les articles L5221-1 et L5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Pour ce faire, les communes de Génissieux, Peyrins, Mours Saint Eusèbe, Saint Paul Lès Romans, Chatillon, Parnans, Geysans, Triors ont adopté début 2019 une entente intercommunale par voie de convention conformément aux dispositions de l'article L5221-1 du code Général des Collectivités Territoriales.

Selon cet article :

« Deux ou plusieurs conseils municipaux, organes délibérants d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes peuvent provoquer entre eux, par l'entremise de leurs maires ou présidents, une entente sur les objets d'utilité communale ou intercommunale compris dans leurs attributions et qui intéressent à la fois leurs communes, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou leurs syndicats mixtes respectifs. Ils peuvent passer entre eux des conventions à l'effet d'entreprendre ou de conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune. »

Les ententes reposent sur le principe du volontariat entre collectivités locales. Le mécanisme est relativement souple puisqu'il permet la constitution d'ententes entre différents types de collectivités. Une représentation égalitaire est assurée à chaque membre. La loi n'imposant pas de règles particulières concernant le fonctionnement des ententes, il convient d'appliquer les règles relatives à la tenue des séances d'un conseil municipal.

Les communes signataires de la convention s'engagent à réaliser l'acquisition, la gestion et le suivi du prêt de matériel logistique (remorques et barrières) pour les manifestations organisées dans leurs communes respectives.

Avec le nouveau mandat, il est nécessaire d'actualiser cette convention en y ajoutant deux autres communes : Saint Michel sur Savasse et Montmiral.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec les communes de Génissieux, Peyrins, Mours Saint Eusèbe, Saint Paul Lès Romans, Chatillon, Parnans, Geysans, Triors, Saint Michel sur Savasse et Montmiral.

Cette entente permettra la gestion et le suivi du prêt de matériel logistique pour les manifestations communales.

Saint Paul (commune gestionnaire) s'occupe de l'acquisition et de la gestion du prêt du matériel concerné.

L'exécution de la convention entrera en vigueur le 01 juillet 2021 après recensement des besoins d'utilisations et signatures des parties prenantes de la convention.

La durée de la convention est de 5 ans.

Lors de l'exécution de la présente convention, Le recensement des besoins se fera au plus tard au 15 novembre de l'année N pour l'année N+1. La gestion des réservations se fera par la commune de St Paul Lès Romans

Considérant le projet de convention ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Par 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

- VALIDE le projet de convention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'entente et tout acte afférent avec l'ensemble des communes cités en préambule de la délibération ;

## **Divers**

Réunions Direction santé publique 14 avril, 5 mai, 6 mai, 30 mai, 2 juin différents thèmes seront abordés une élue se rendra à certaines

2 Mars AG du club de l'amitié

Massif devant l'entrée du village, merci à Joël pour la rénovation du tombereau et à Julien pour les plantations des vivaces

Devis demandé pour le branchement d'un compteur d'eau au cimetière car il y a une fuite sur la conduite partant de la mairie difficile à trouver.

Réunion des associations pour la vogue, renseignements pris pour un feu d'artifice

25 Mars Conseil école Peyrins 106 élèves, 5 reviennent à geysans, Exercices alerte intrusion pour PPMS, projet cirque, spectacle ...

G10 à Triors ?

28 Mars au 1<sup>er</sup> avril : L'entreprise Plein sud est venue pour un atelier anti-gaspillage, augmentation des tarifs des repas de cantine de 6.5%

G10 action sociale : compte rendu à venir

29 Mars Budget SIEH : DECI choix de naldéo 640000€, pas d'augmentation des tarifs,

23 Mars chemin des artistes 36 communes, inscriptions des artistes : 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> juillet, communication par l'agglo....pour les 8 et 9 Octobre 10h30 à 18h30

Visite pédagogique le mercredi 13 Avril 14h à 16h de l'aire de pique-nique de Tournu

Fin de séance 23h00